



FIDACO

AUDIT
EXPERTISE
CONSEIL

Jean-Christophe Pierrès
Guillaume Pilat
Frédéric Ploquin
Sébastien Vialatte
Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes
Associés

Stéphane Guémas
Expert-Comptable
Associé

Hélène Vigneron
Responsable Pôle Social
Associée

CABINET
ADHÉRENT



AUDECIA
EXPERTS EN COMPTABILITÉ

**ASSOCIATION CENTRE NATIONAL
DE DANSE CONTEMPORAINE D'ANGERS**
17 rue de la Tannerie
49101 ANGERS CEDEX 02

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2025



4 rue Fernand Forest
BP 90825
49008 ANGERS CEDEX 01
+33 (0)2 41 47 01 10

22 mail Pablo Picasso
44000 NANTES
+33 (0)2 40 95 36 79

www.fidaco.com
fidaco@fidaco.com

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre Pays de la Loire
Société de commissaires aux comptes Compagnie Régionale Ouest Atlantique
RC ANGERS B 303 526 966 - N° TVA intracommunautaire FR 06 303 526 966
SAS au capital de 173 600 €



**ASSOCIATION CENTRE NATIONAL
DE DANSE CONTEMPORAINE D'ANGERS**

17 rue de la Tannerie
49101 ANGERS CEDEX 02

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'assemblée générale du Centre National de Danse Contemporaine d'Angers,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre National de Danse Contemporaine d'Angers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel de l'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées à la page 4 dans l'annexe des comptes annuels.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.



Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à ANGERS, le 23 juin 2026

Pour FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL
Commissaire aux comptes

Frédéric PLOQUIN
Associé

DocuSigned by:
Frédéric Ploquin
B618C8E3451341B...



Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Centre national danse contemporaine - Angers BILAN AU 31/12/2025

ACTIF	Exercice 31/12/2025		Exercice 31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
Frais d'établissement (I)			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilitisations incorporelles			
Donations temporaires d'usufruit	11 434,72	11 434,72	707,33
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			
Immobilitisations incorporelles en cours, avances et acomptes			
Autres immobilisations incorporelles	343 893,79	53 568,79	286 749,00
Immobilitisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	278 617,50	234 509,19	58 465,05
Immobilitisations corporelles en cours, avances et acomptes			
Autres immobilisations corporelles	50 658,44	37 624,44	17 937,86
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Immobilitisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 301,46		3 301,46
Total II	687 905,91	337 137,14	350 768,77
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Créances			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	32 434,10		32 434,10
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances	48 401,77		48 401,77
Charges constatées d'avance			
Valeurs mobilières de placement :	0,34	0,34	0,34
Instruments financiers à terme et jetons détenus			
Disponibilités	548 599,13		548 599,13
Total II	629 434,66		629 434,66
Frais d'émission des emprunts (IV)			
Primes de remboursement des emprunts (V)			
Ecart de conversion Actif (VI)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 317 340,57	337 137,14	980 203,43

PASSIF	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Reserves		
Reserves statutaires ou contractuelles		
Reserves pour projet de l'entité		
Autres	353 749,71	359 344,59
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	10 551,33	5 594,88
Situation nette (sous total)	343 198,38	353 749,71
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	23 586,68	31 920,11
Provisions réglementées		
Total I	366 785,06	385 669,82
FONDS REPORTEES ET DEBIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	144 202,00	28 917,00
Total II	144 202,00	28 917,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	103 440,43	94 028,99
Total III	103 440,43	94 028,99
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	88 649,81	208 343,74
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	259 240,13	256 199,26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 886,00	136 225,00
Produits constatés d'avance		
Total IV	365 775,94	600 768,00
Ecart de conversion Passif et différences d'évaluation du passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	980 203,43	1 109 383,81

Centre national de danse contemporaine - Angers			COMPTE DE RESULTAT au 31/12/2025		
COMPTE DE RESULTAT			Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024	
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Colisations					
Ventes de Biens et Services					
Ventes de Biens					
dont ventes de dons en nature					
Ventes de prestations de service			482 284,06	463 675,34	
dont parrainages					
Produits de tiers financeurs					
Concours publics et subventions d'exploitation			1 918 156,27	1 974 616,42	
Versements des fondateurs ou consommateurs de la dotation consomptible					
Ressources liées à la générosité du public					
Dons manuels					
Mécanats			93 084,00	39 201,48	
Legs, donations et assurance-vie					
Contributions financières			10 095,51		
Production immobilisée			3 576,00	4 428,00	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				5 800,49	
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					
Utilisation des fonds dédiés			28 917,00	80 693,30	
Autres produits			15,46	37,58	
Total I			2 536 128,30	2 568 452,59	
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises					
Variations de stocks					
Autres achats et charges externes			977 688,62	1 112 792,01	
Aides financières					
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires			33 837,92	37 502,72	
Colisations sociales			937 984,70	943 420,24	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			395 196,76	387 960,27	
Dotations aux provisions			21 334,82	22 117,16	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			9 411,44	9 100,10	
Reports en fonds dédiés					
Autres charges			144 202,00	28 917,00	
			33 693,79	48 534,45	
Total II			2 553 350,05	2 590 343,95	
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					
			-17 221,75	-21 891,36	
COMPTE DE RESULTAT					
PRODUITS FINANCIERS					
Produits financiers de participation					
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits des immobilisations financières cédées					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total III			6 000,80	8 806,19	
CHARGES FINANCIERES					
Dotations aux amortissements et aux provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Valeurs comptables des immobilisations cédées					
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					
Total IV			8,35	337,51	
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)			5 992,45	8 468,68	
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)					
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
			0,00	0,00	
			0,00	0,00	
Total V			0,00	0,00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Total VI			0,00	0,00	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)					
Participation des salariés aux résultats (VII)					
Impôts sur les bénéfices (VIII)			-677,97	97,98	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)			2 542 129,10	2 586 517,63	
TOTAL DES CHARGES (I + IV + VI + VII + VIII)			2 552 680,43	2 592 112,51	
EXCEDENT (>0) - DEFICIT (<0)			-10 551,33	-5 594,88	
PRODUITS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
Total A			0,00	123 986,94	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
Total B			136 253,11	123 986,94	

Annexe

Annexe aux comptes annuels

Préambule

L'exercice social clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice 2025 avant affectation du résultat est de 980 203.43 €

Le résultat net comptable est un déficit de 10 551.33 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Cndc d'ANGERS.

Le Cndc, Centre Chorégraphique National, a pour objet la création et la diffusion d'œuvres chorégraphiques contemporaines, invite des artistes en résidence, partage la pratique de la danse et sa pensée. C'est une Ecole Supérieure de Danse Contemporaine, composée d'un cursus de formation d'interprètes

Le Cndc utilise tous les moyens nécessaires et disponibles pour œuvrer au développement de la danse contemporaine, à la formation supérieure, à la création, à la sensibilisation et à la diffusion, conformément au projet approuvé par son Conseil d'Administration, en convergence avec les orientations de politique culturelle de l'Etat et la Ville d'Angers.

Faits marquants de l'année 2025

- 2025 est la première année du deuxième mandat de Noé Soulier.
- La pièce *Close Up* de Noé Soulier, en 2024 poursuit son exploitation avec un grand nombre de diffusions en 2025.
- La promotion d'étudiants arrivée en septembre 2024 passe de 1^{er} en 2^{ème} année avec, notamment un voyage d'étude au Brésil en novembre 2025.
- La 4^{ème} édition du Festival Conversation s'est déroulée du 14 au 28 mars 2025
- L'association d'artistes, avec Maud Blandel et Léa Vinette, avec notamment un temps fort dédié « Vers les Etoiles » en juin 2025.
- Suite à l'annonce en décembre 2024, du retrait de la Région des Pays de la Loire du financement du Cndc dès l'année 2025, le Cndc a cherché d'autres financements publics et privés (Ville d'Angers, DRAC, Fondation de France). Le Cndc travaille à des solutions à court, moyen et long terme pour absorber cette baisse.
- Application des nouvelles règles comptables, applicables au 1^{er} janvier 2025 (ANC n° 2022 06)

Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Changement de réglementation comptable – Modernisation des états financiers (ANC n° 2022 06)

Conformément au règlement ANC n° 2022 06 relatif à la modernisation des états financiers (homologué par arrêté du 26 décembre 2023, publié au Journal officiel du 30 décembre 2023), l'association CNDC applique pour la première fois ce texte à l'exercice ouvert au 1er janvier 2025 qui modifie le PCG et introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique des transferts de charges et de nouveaux modèles de bilan, compte de résultat et tableaux d'annexe.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Son application est prospective ; les comparatifs N 1 sont reclassés pour refléter les nouveaux modèles, les états publiés au titre de l'exercice précédent étant présentés séparément en annexe lorsqu'il existe des reclassements. Ces reclassements sont sans effet sur le résultat net et les capitaux propres N-1.

Les états financiers publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés séparément en annexes. Conformément aux articles 831-2 et 831-3 du PCG, l'impact de ce changement de réglementation sur les principaux postes affectés est décrit ci-après.

Les principaux reclassements affectent les postes suivants :

- Compte de résultat :
- Reclassification des transferts de charges de personnel constatés en N 1 (montant : [€]) vers les postes « » de la colonne N 1, conformément à l'article 27 ;
- Nouvelle ventilation des produits/charges qualifiés d'exceptionnels selon la définition conceptuelle introduite par l'article 513 5 (événement majeur et inhabituel).

Notes sur l'actif immobilisé

Immobilisations corporelles et incorporelles

En application des règlements comptables, les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- identifiables
- porteuses d'avantages économiques futurs
- contrôlées par l'entité
- évaluées de façon fiable.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires ; déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les immobilisations par nature décomposables ont fait l'objet d'une décomposition lorsque les montants des différents composants apparaissent significatifs et/ou ont des durées d'utilisation distinctes de celles de la structure.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

ACTIF IMMOBILISE	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	Valeur brute début exercice	Acquisitions apports, création virements	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	351 753	3 576		355 329
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	348 606	1 367	20 697	329 276
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 801		2 500	3 301
TOTAL GÉNÉRAL	706 159	4 943	23 197	687 906

Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés selon les durées d'utilisation réelles de chaque type d'immobilisation.

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Logiciel et licences	1 à 10 ans
- Matériel et outillage techniques	3 à 10 ans
- Installations scéniques	4 à 7 ans
- Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans
- Agencements et installations	5 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	64 296	707		65004
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	272 203	20 627	20 697	272 134
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	336 499	21 335	20 697	337 137

Subventions d'investissement

Le Cndc avait entamé au cours de l'exercice 2010 une première tranche des travaux de numérisation de son fonds vidéo (période 1978 – 1992). Les exercices 2011 et 2012 ont été orientés vers les périodes 1978 à 1993 et 1994 à nos jours.

Les travaux de numérisation des années antérieures constituant une immobilisation non amortissable, la subvention reçue doit être réintégrée au résultat par dixième tous les ans.

Le Cndc a renouvelé en 2021 une partie de matériel technique aux studios des Abattoirs (Rue de Doyenné – Angers) et de Création (Théâtre le Quai- Angers), pour ce faire la DRAC et la région ont versé des subventions d'équipement amortissables au rythme de l'amortissement des biens acquis (5 à 10 ans selon les matériels).

Le Cndc a acquis un vélo cargo en remplacement d'un véhicule diesel, et a reçu pour cela une prime à la conversion qu'il a choisi d'amortir sur la durée d'amortissement du vélo.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	Montant début exercice	Subventions reçues	Diminutions	Montant fin exercice
SUBVENTIONS ETAT - NUMERISATION	111 997			111 997
SUBVENTIONS ETAT – Investissement équipement	30 000			30 000
SUBVENTIONS Région – Investissement équipement	20 000			20 000
SUBVENTIONS ETAT – Prime à la conversion	2 500			2 500
TOTAL GÉNÉRAL	164 497			164 497

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
SUBVENTIONS ETAT - NUMERISATION	111 164	833		111 998
SUBVENTIONS ETAT – Investissement équipement	10 620	4 173		14 793
SUBVENTIONS Région – Investissement équipement	10 374	2 782		13 156
SUBVENTIONS ETAT – Prime à la conversion	418	545		963
TOTAL GÉNÉRAL	132 576	8 333		140 910

Notes sur l'actif circulant

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

État des créances

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	3 301		3 301
DE L'ACTIF CIRCULANT	71 115	72 115	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	9 780	9 780	
TOTAL GÉNÉRAL	85 197	81 895	3 301

Produits à recevoir par poste du bilan

PRODUITS A RECEVOIR	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	7 000
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	7 000

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Charges
Charges d'exploitation	9 780
Charges financiers	
Charges exceptionnels	
TOTAL	9 780

Notes sur le passif

Tableau des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	359 345	- 5 595			353 750
Réserves pour projets					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	- 5 595	5 595		- 10 551	- 10 551
Situation nette	353 750			- 10 551	343 198
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	31 920		- 8 333		23 587
Provisions réglementées					
TOTAL	385 670		- 8 333	- 10 551	366 785

Provisions

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	94 029	9 411		103 440
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL	94 029	9 411		103 440

État des dettes

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	88 650	88 650	
Personnel et comptes rattachés	113 345	113 345	
Sécurité sociale et autres organismes	111 587	111 587	
Dettes fiscales	34 309	34 309	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	17 886	17 886	
TOTAL GÉNÉRAL	365 005	365 005	

Charges à payer par poste du bilan

CHARGES À PAYER	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 755
Dettes fiscales et sociales	174 456
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	198 211

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Produits
Produits d'exploitation	17 886
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	17 886

Fonds dédiés

Les sommes restantes à utiliser dans le cadre de subventions ou de ressources affectées sont les suivantes.

SUBVENTIONS AFFECTEES	Fonds à engager au début de l'exercice	Montant perçu au cours de l'exercice	Utilisations de l'exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Ministère de la Culture – Stages	4 444	13 333		17 777
Ministère de la Culture – Examens	3 000	9 000		12 000
DRAC Jumelage QPV		10 000	300	9 700
DRAC Danse en territoires		40 000	17 529	22 471
DRAC CulturePro		15 000	3 073	11 927
DRAC Tutorat		3 060	1 141	1 919
DRAC Jumelage EAC	11 767	15 000	21 047	5 720
Département EAC	4 707	8 000	9 656	3 051
Préfecture - Trélazé	5 000		5 000	0
Fondation de France	75 000		15 363	59 637
TOTAL GÉNÉRAL	103 918	113 393	73 109	144 202

Précisions sur les fonds dédiés :

- Stages** : Ces fonds dédiés sont destinés aux stages et à la mobilité des étudiants suivant le cursus de l'école supérieure du Cndc.
 - Les stages des étudiants ont principalement lieu pendant les 2^{ème} et 3^{ème} année du cursus de formation. Depuis septembre 2024 le Cndc provisionne chaque année 13.3 k€ pour ces stages. L'enveloppe de stage est entièrement reportée pour la suite de leur cursus
 - Depuis 2023 le Cndc a mis en place une provision pour les dépenses liées aux examens de fin d'études (1er semestre 2027), ce, afin de répartir la charge financière de l'organisation de cet évènement sur l'entièreté du cursus (3 ans)
- EAC** : (DRAC Jumelages + Département) : Ces fonds dédiés sont destinés à financer des actions éducatives et artistiques qui n'ont pu être réalisées notamment du fait de la crise sanitaire depuis 2020.
- Fondation de France et DRAC CulturePro : ces fonds reçus respectivement en 2024 et 2025 servent à financer un programme « Poursuites » d'aides à l'insertion professionnelle des jeunes diplômé-e-s du Cndc. Ce programme s'étend sur plusieurs exercices.
- DRAC Jumelage QPV et DRAC Danse en territoires sont des financements de l'état pour la saison scolaire 2025/2026.

Notes sur le compte de résultat

Ventilation des ressources

RESSOURCES	Montant
Subventions	
DRAC – Enseignement	521 300
DRAC - Fonctionnement	615 000
DRAC - CulturePro	15 000
DRAC - Jumelage EAC	15 000
DRAC - Jumelage QPV	10 000
DRAC - Artistes Associées	45 000
DRAC - Danse en territoires	40 000
DRAC - Fonds festival	15 000
DRAC - Santé - Tutorat	4 560
Département du Maine et Loire	12 000
Département du Maine et Loire - Action éducatives	8 000
Ville d'ANGERS - Fonctionnement	519 099
Ville d'ANGERS - Aide exceptionnelle	19 589
Autres subventions	51 736
Taxe d'apprentissage	16 872
	1 908 156
Ressources propres	
Billetterie spectacles	90 384
Cessions de spectacles et produits associés	240 875
Coproductions	33 000
Stages et cours	14 699
Droits d'inscriptions	3 166
Produits annexes aux cessions	79 156
Autres produits	21 004
Concours publics	1 667
	483 951
Mécénat	93 084
TOTAL	2 485 191

Subventions d'exploitation :

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Informations spécifiques aux organismes de formation

Ressources de l'organisme	2025		2024	
	Montants	%	Montants	%
Instances européennes				
État	533 860	76 %	563 146	84 %
Région				
Autres collectivités territoriales				
Collecte Taxe d'apprentissage	16 872	2%	11 171	1 %
Autres ressources	55 509	22%	83 950	15 %
TOTAL GÉNÉRAL	705 731	100 %	658 267	100 %

Ventilation par finalité des actions de formation	2025		2024	
	Montants	%	Montants	%
Diplômantes	606 241	86 %	613 286	80 %
Perfectionnement professionnel et qualifiant : Formation professionnelle continue	99 490	14 %	44 981	20%
TOTAL GÉNÉRAL	705 731	100 %	658 267	100 %

Engagements de retraite

Les engagements de retraite au 31 décembre 2025 s'élèvent à 103 440 EUR. Ils sont comptabilisés depuis 2014.

Les engagements sont calculés avec la méthode dite des "unités de crédits projetés", imposée dans la norme IAS 19 et recommandée par le Conseil National de Comptabilité.

- Taux d'actualisation 3.5 %
- Évolution de carrière 2 % constant
- Table de mortalité INSEE 2024
- Turn Over Faible
- Age de départ 60-64 ans
- Convention collective Artistique
- Taux de charges sociales 43 %

Autres informations

Effectif des permanents présents au 31 décembre 2025 (en nombre)

Catégories de salariés	Effectifs
Cadres	10
Agents de maîtrise et techniciens	6
Employés (dont 1 apprenti)	2

TOTAL	18
--------------	-----------

Effectif des permanents au 31 décembre 2025 (en ETP)

Catégories de salariés	Effectifs
Cadres	9.7
Agents de maîtrise et techniciens	6.5
Employés (hors apprenti)	0.7

TOTAL	16.9
--------------	-------------

Effectif des salariés occasionnels pour l'année 2025 (ETP)

Catégories de salariés	Effectifs
Artistes	0.70
Techniciens	0.16
Employés occasionnels	0.01

TOTAL	0.87
--------------	-------------

Mises à disposition par la Ville d'ANGERS et par l'Université d'ANGERS

- Convention du 10 juin 2024 avec la Ville d'ANGERS

Mise à disposition à titre gracieux des locaux ("Ecole André Moine") situé 15, boulevard Georges Clémenceau à ANGERS : 9 chambres, sanitaires, cuisine, salon, 2 studios de danse, sanitaires, vestiaires, pour une durée du 14 novembre 2023 jusqu'au 13 novembre 2026.

Cette mise à disposition est valorisée à 61 176 € dans la convention.

La Ville d'ANGERS prend en charge l'eau, l'électricité et le chauffage, l'entretien du gros œuvre et des extincteurs, contre le paiement d'un forfait mensuel de charges de 473.64 € par le Cndc pour la partie logements.

La Ville d'ANGERS prend en charge l'eau, l'électricité et le chauffage, l'entretien du gros œuvre et des extincteurs pour la partie des studios de danse. Ce montant est valorisé à 5 854.50 € par an.

- Convention du 10 février 2023 avec la Ville d'ANGERS

Mise à disposition des locaux "Les Abattoirs" situé 56 boulevard du Doyenné à ANGERS, en partage avec le CDN Le Quai : 1 studio de danse, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juin 2022, soit jusqu'au 31 mai 2025.

Cette mise à disposition est valorisée à 44 509 € par an dans la convention.

La Ville d'ANGERS prend en charge l'eau, l'électricité et le chauffage, l'entretien du gros œuvre et des extincteurs. Ce montant est valorisé à 8 569.44 € par an.

- Convention du 21 mai 2026 avec la Ville d'ANGERS

Mise à disposition des locaux "Les Abattoirs" situé 56 boulevard du Doyenné à ANGERS, en partage avec le CDN Le Quai : 1 studio de danse, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juin 2025, soit jusqu'au 31 mai 2028

Cette mise à disposition est valorisée à 48 399 € par an dans la convention.

La Ville d'ANGERS prend en charge l'eau, l'électricité et le chauffage, l'entretien du gros œuvre et des extincteurs. Ce montant est valorisé à 9 597.77 € par an.

- Convention d'objectifs 2024 avec la Ville d'ANGERS

Mise à disposition du personnel des ateliers décors de pour la conception et la fabrication de décors.

Cette mise à disposition est valorisée à 3 960€ par an.

- Convention du 20 juin 2007 avec la Ville d'ANGERS

Mise à disposition des locaux situés 17 rue de la Tannerie à ANGERS : bureaux, 1 studio de création, 3 studios de répétition.

L'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) CDN - Le Quai, qui gère le lieu, fournit également les 2 salles de représentation en ordre de marche (Théâtre 900 et Théâtre 400), à compter du 4 mai 2007 et pour une durée indéterminée jusqu'à la dissolution ou la transformation juridique de l'EPCC ou du Cndc.

L'EPCC prend en charge l'eau, l'électricité et le chauffage, l'entretien du gros œuvre et des installations de sécurité.

Cette mise à disposition ne fait pas l'objet d'une valorisation.

- Convention du 13 décembre 2022 avec l'Université d'ANGERS

Mise à disposition d'enseignants et de chargés d'enseignement vacataire dans la limite de 128 h par année universitaire. Ces heures sont valorisées à 75 € chargées, plus les frais de déplacement.

Cette mise à disposition est valorisée à 9 725 € par an.